



Nombre de conseillers en exercice : 45
 Nombre de conseillers présents : 43
 Nombre de conseillers votants : 43
 - dont « pour » : 43
 - dont « contre » : 0
 - abstention : 0

Délibération n°2026-69

Date de la convocation : 22 avril 2026

Objet : Désignation de représentants au sein des collèges de Pouillon et Peyrehorade et du lycée de Peyrehorade

Le mardi 28 avril 2026 à 18 h45

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'Avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Pouillon, Foyer municipal, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Damien DELAVOIE, Virginie SAVINE, Cécile GOUET ROUL, Bernard DUPONT, Maryline OLIVIER, Jean-Michel MAYSONNAVE, Fabienne LABASTIE, Céline BACQUE, Dominique BARANGON, Véronique GOMES, François PETRAU, David ROUX, Damien DARBAT, Didier MOUSTIE, Sandra LIGNAU, Pierre MICHAUT, Roland DUCAMP, Ghislaine BETIN, Patxi GRENADE, Jérôme CORRET, Sylvie NAZAIRE, Fabrice ABADIA, Martine TOUYA, Alexandre BOUCHON, Magali POILLION, Dominique DUBUISSEZ, Philippe DUROSOY, Rachel KYRIASIS, Éric COURROUY, Maryse CRABOS, Guy BAUBION BROYE, Audrey PEYRES, Roger LARRODÉ, Audrey LESBATS, Françoise LABORDE, Jean-René LABORDE, Marc DELAS.

Excusés : Rachel DURQUETY, Philippe ERRAGNE,

Suppléante : Emmanuelle NOUTARY

Absente : Marie-Claude DELMOULY,

Secrétaire de séance : Robert BACHERE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5721-2,

VU le code de l'éducation et notamment l'article R 421-14

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

CONSIDERANT qu'il est proposé au conseil communautaire de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la Communauté de communes au Collège de Peyrehorade, au Collège de Pouillon et au lycée de Peyrehorade

CONSIDERANT que le Président a proposé un vote à main levée à l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au Collège de Peyrehorade comme suit :

Titulaire	Suppléant
Céline BACQUÉ	Véronique GOMES

- **DÉSIGNE** un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au Collège de Pouillon comme suit :

Titulaire	Suppléant
Véronique GOMES	Céline BACQUÉ

- **DÉSIGNE** un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au Lycéede Peyrehorade comme suit :

Titulaire	Suppléant
Véronique GOMES	Céline BACQUÉ



- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance,
Robert BACHERE

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

